



## Après audience de départage

Par **brigitte08**, le **06/11/2014** à **12:21**

Bonjour,

Je suis passée en audience de départage au mois d'octobre.

Aujourd'hui, réponse : je suis déboutée et je dois verser 1500 euros à mon ancien employeur.

Une affaire qui dure depuis 4 ans pour harcèlement moral. Que puisse je faire. Merci

Par **P.M.**, le **06/11/2014** à **13:17**

Bonjour,

Vous pouvez uniquement faire éventuellement Appel de la décision si cela est prévu au

Jugement parce que le montant du ligue était supérieur à 4000 € sinon, vous pouvez en

Cassation...

Mais cette décision ne se prend pas à la légère et je suggérerais de vous faire conseiller...